

Pierre et son curé

PIERRE. — Puisque la session a commencé le 2 janvier, pourquoi cette discussion a-t-elle été retardée jusqu'au 16 ?

LE CURÉ. — Par suite d'une crise ministérielle qui a duré, si je me rappelle bien, du 4 au 15 janvier.

PIERRE. — Je serais curieux de connaître la véritable cause d'une crise arrivée au lendemain de l'ouverture des Chambres.

LE CURÉ. — Bien d'autres partagent votre curiosité, M. Pierre.

PIERRE. — Vous ignorez donc vous-même le pourquoi de cette scission du ministère en deux moitiés.

LE CURÉ. — Sans doute, je l'ignore.

PIERRE. — Pourtant, il a dû être donné des explications.

LE CURÉ. — Cela va sans dire ; mais des explications en accord avec les usages parlementaires, qui n'expliquent rien ou déguisent habilement la vérité.

PIERRE. — Il n'est toujours pas défendu de chercher à soulever le voile mystérieux qui couvre cet incident presque inouï.

LE CURÉ. — Non, mais vous le comprenez, on ne peut faire que des conjectures plus ou moins probables. Impossible de dire d'une manière certaine : *eureka*, j'ai trouvé le secret.

PIERRE. — Evidemment, à moins d'être un devin. Cependant, il est souvent des suppositions qui ne sont pas loin de concorder parfaitement avec la vérité des faits.

LE CURÉ. — Oui, la chose arrive quelque fois.

PIERRE. — Quoiqu'il en soit, M. le curé, veuillez donc me donner votre appréciation personnelle sur la cause de cette grève ministérielle.

LE CURÉ. — Eh bien ! M. Pierre, j'ai toujours pensé que la cause première et principale de cette crise, était l'opposition d'un certain nombre de ministres à l'intervention du Parlement fédéral dans la difficulté scolaire de Manitoba.

PIERRE. — Ils étaient, comme M. Laurier, hostiles à toute mesure de coercition.

LE CURÉ. — Précisément.

PIERRE. — Beaucoup moins blamâbles que lui cependant, puisque les opprimés n'étaient ni leurs frères ni leurs coreligionnaires.

LE CURÉ. — C'est indiscutable.

PIERRE. — Cette supposition, M. le curé, me paraît la seule